



# NOTE DE SERVICE DU 30 AVRIL 2018 « Modalité d'organisation de la pause repas-collation » de la direction DPSP

Le directeur de la DPSP Matthieu CLOUZEAU nous pond une note de service qui va dégrader les conditions de travail des agents d'accueil et de surveillance et plus particulièrement ceux affectés dans les Espaces Verts. En effet, lors d'une réunion d'échange avec cette direction le 06 juillet 2017 en présence de la sous directrice Madame Sylvie BORST, il avait été acté que le temps de trajet pour se rendre au réfectoire ou à la cantine la plus proche était considéré comme du temps de travail effectif.

Or cette note de service précise : « Aucun temps de trajet ne peut être ajouté aux 45 minutes, quel que soit le lieu de restauration d'intervention, le jour ou l'heure de service de l'agent ».

En d'autres termes, la direction DPSP, considère que le temps de trajet est inclus dans les 45 minutes, ce qui est totalement faux puisque les AAS qui rallient leur lieu de restauration sont sur l'espace public, et par ce fait en mission active.

Monsieur Matthieu CLOUZEAU semble ignorer que les kiosques des agents d'accueil et de surveillance dans les jardins ne sont pas des lieux de restauration et que parfois, dans certains secteurs, il faut entre 15 et 20 minutes de trajet pour rallier le local social de la brigade permettant d'effectuer une pause repas digne de ce nom. Donc l'agent n'aura plus que 10 à 15 minutes pour manger « sur le pouce », suivant la logique de la DPSP.

Monsieur Matthieu CLOUZEAU, avez-vous visité les locaux des agents d'accueil et de surveillance ? Visiblement non, car vous auriez pu vous apercevoir que les AAS qui sont sous votre autorité travaillent parfois dans des conditions d'hygiène très dégradées, à la limite de l'acceptable. Les agents d'accueil et de surveillance ne sont pas des « chiens » qui finissent leur gamelle en 5 minutes, ils méritent un minimum de dignité et de respect.

Pour les agents qui souhaitent se rendre dans une cantine en effectuant leur service 45 minutes plus tôt, cette possibilité n'est plus permissive pour les AAS. Très pénalisant et dommageable à notre sens.

Le binôme est une priorité pour cette direction afin d'assurer la sécurité des AAS, et pourtant, lors de la pause repas, la note de service précise que les agents devront manger par roulement afin d'assurer la continuité du service, en d'autres termes, un agent restera isolé dans son jardin pendant que son collègue effectuera son « repas-collation ». Une mise en insécurité flagrante ?

**Nous regrettons qu'une telle note de service puisse être rédigée, alors même qu'un grand nombre de locaux sont encore insalubres et que le règlement d'emploi des AAS est actuellement concerté avec les partenaires sociaux.**